Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE, 15, rue d'Angleterre, LILLE

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches, Gra^d Place

CONDITIONS

Par la poste. Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Départem. non-limitrop. et Etrang., port en sus	

PUBLICITÉ

Annonces	la ligne	0,40
Réclames	—	0,75
Faits-divers	—	2,00
Chronique locale	—	4,00
Echos	—	5,00
Gazette du Nord	—	6,00

TEMPERATURE

LILLE, le 16 novembre.

Minimum, nuit, abrité	4°0
Minimum, nuit, découvert	1°2
Surface du sol, 8 h. du matin	6°6
A 1 mètre de profondeur	7°0
De l'air à l'ombre	5°2
Maximum, jour, à l'ombre	8°7
Maximum, jour, au soleil	7°4
Etat hygrométrique (8 h. m.)	0°/0 93
Etat du ciel	Couvert.
Direction du vent : S.	

BAROMÈTRE. — Le 15 novembre (9h. du matin) la pression était de 773 m/m le 17 novembre (9 heures du matin) la pression est de :

Temps probable. — En France, le temps va rester nuageux et un peu froid dans la moitié Nord; des pluies sont encore probables dans le Midi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 16 novembre 1908
(Suite)

MM. VILLEBOIS-MAREUIL et HENNART présentent des observations générales.

M. DOUMER répond aux divers orateurs.

Une intervention de M. SEVERE (Martinique), amène à la tribune M. MESSIMY qui fait un très long commentaire de son rapport.

La discussion générale est close.

GRAVE INCIDENT

Le ministre des Colonies menace de démissionner

L'article premier explique le différend qui s'est élevé entre la Commission du budget et le ministre, au sujet des réformes réalisées par M. Milliès-Lacroix, dans l'administration centrale de son ministère.

Il demande que le personnel militaire qui est en surnombre soit mis à la disposition du ministre de la guerre, et que ce personnel soit remplacé par des rédacteurs.

M. MILLIES-LACROIX. — Si la Commission me refuse les crédits, je me verrais obligé d'abandonner la direction du ministère des Colonies.

M. DOUMER déclare qu'il ne peut pas demander à la Chambre le vote de 20.000 francs d'augmentation sur le chapitre 1er.

M. MILLIES-LACROIX entre dans des détails. Il se croit victime d'une hostilité personnelle (Protestations).

Voix à gauche. — La disjonction.

DISCUSSION RÉSERVÉE

M. DOUMER demande de réserver les chapitres 1 et 2 jusqu'à la fin de la discussion du budget des colonies.

Il en est ainsi décidé.

Séance levée à 7 h.; séance ce matin, à 9 heures.

Chacun son métier !

Si nous avions du temps et de la compassion de reste, nous plaindrions l'Etat.

Ce personnage abstrait n'a vraiment pas de chance.

Chaque jour lui amène des déconvenues, des misères, des difficultés, des échecs.

Mais aussi pourquoi toute une vaste association d'intérêts, d'égoïsme, de passions lui impose-t-elle des entreprises pour lesquelles il n'a ni mission, ni aptitude ?

Cette association, qui s'appelle aujourd'hui le Bloc, veut que l'Etat soit fabricant, commerçant, maître d'école : on fabrique donc des allumettes, on façonne du tabac ; allumettes et tabac sont vendus bien cher.

Quant à l'entreprise scolaire, l'Etat y est lancé à corps et à argent perdus : les écoles coûteuses et les colonnes des dépenses au budget en fournissent la preuve.

On plante du tabac pour l'Etat, c'est une ruine; on ne compte plus les manifestations de mécontentement des ouvriers et ouvrières qui le travaillent dans les manufactures.

Il n'en va pas mieux pour les allumettes, il suffit de les comparer aux « belges », qu'on a pour rien et qui prennent toujours.

Bien plus déplorable, à tout point de vue, est la faillite de l'Etat maître d'école. Ici sont engagés, avec l'argent de la nation, prodigué à la folle, ses ressources morales les plus précieuses du présent et de l'avenir.

Pour enseigner, il faut l'aptitude, la mission, la doctrine ; et l'Etat brille par son indigence de ces trois choses.

De doctrine, il manque au point de n'en vouloir d'autre que celle qui renie, combat, détruit les vérités premières et les principes essentiels qui sont la lumière et le guide de l'intelligence et de la volonté humaines.

De mission, il en a si peu qu'il ne veut pas se reconnaître le délégué des parents, qui pourraient lui en donner une ; bien plus, il se fait usurpateur et refuse aux parents, pour se l'approprier, la mission d'instruire leurs enfants.

Les lois Doumergue, qui seront votées après le budget vont jusqu'à infliger des amendes aux parents qui prétendront exercer un contrôle légitime et efficace sur son enseignement.

Quant à l'aptitude, elle est telle que l'Etat ne voit qu'un moyen pour lui de ne pas finir par perdre sa clientèle scolaire, à savoir la suppression de toute concurrence et l'établissement [illegible]

Il a à sa disposition plusieurs centaines de millions chaque année, il donne des bourses, prodigue des faveurs, assure des places, il ne recule pas devant la plus odieuse tyrannie, laquelle consiste à dire à des parents : « Confiez-moi vos enfants, ou je vous prive de pain » ; et cela ne suffit pas encore.

Les parents demeurent convaincus, et les faits sont là pour le prouver, que l'Etat n'est qu'un maître d'école tout à fait inférieur, insuffisant.

Quand ils ne peuvent faire autrement, ils le subissent, mais l'estimer, l'aimer, jamais !

Malgré toute sa puissance morale, matérielle, pécuniaire, nous défions bien l'Etat de tenter sur cette question un referendum vrai et sincèrement populaire.

C'est que de la petite école de village jusqu'aux grandes écoles de Paris, ce tyran incapable fait faillite à l'éducation toujours, à la simple discipline à peu près partout.

Des faits, qui seraient un scandale dans une école libre, se passent et passent quasi inaperçus dans les établissements officiels. Ils sont couverts par une opinion publique qui s'y est accoutumée et une autorité supérieure qui n'agit pas, parce qu'elle se sent impuissante.

Qu'une mutinerie un peu plus bruyante se produise dans un lycée, toute un conspiration de silence s'organise aussitôt pour en étouffer la divulgation.

Mais si, chose inouïe, pareil incident éclatait dans un collège libre, les tenants de l'enseignement d'Etat seraient les premiers à manifester une bruyante émotion et à appeler l'intervention académique.

Cette inaptitude disciplinaire est surtout frappante et funeste dans les écoles d'enseignement supérieur.

On ne compte plus les rébellions des écoles officielles d'Arts et Métiers : celle de Lille, malgré son jeune âge, en possède déjà plusieurs dans ses annales.

Quant aux Facultés officielles de Paris, et particulièrement à la Faculté de médecine, autant dire que la révolte y est à l'état endémique, avec, chaque année, une ou deux manifestations bruyantes de ce fléau : tant pis pour les travaux et la formation morale des étudiants !

Actuellement, les futurs médecins, en train de s'instruire dans la capitale, sont en pleine ébullition. Depuis plusieurs jours, ce sont presque des émeutes à l'amphithéâtre, dans la cour de l'école et jusque sur la rue.

La cause ? Le ministre a nommé à la chaire d'anatomie un professeur qui vient de Nancy, au lieu de se conformer à la tradition, qui, paraît-il, réserve les chaires de Paris à des agrégés parisiens.

L'an dernier, à cause de cette nomination, il fallut en venir à la fermeture de l'école pendant plusieurs semaines.

Aujourd'hui, à la reprise des cours, les étudiants recommencent leurs « chahuts ». Le professeur est obligé, devant le bruit, de quitter la place, et le doyen n'a pas assez de son autorité pour obtenir cinq minutes de silence et placer quelques mots de rappel à l'ordre et aux plus vulgaires convenances.

Voici ce qu'on pouvait lire dans notre grande édition de jeudi dernier :

Les conseils de modération donnés par M. le doyen Landouzy n'ont pas été entendus ; hier, au second cours de M. Nicolas, le désordre s'est renouvelé.

Dès l'apparition du professeur, escorté par le doyen, les sifflets à roulette ont fait rage. M. Landouzy, pendant une accalmie, exhorte les élèves au calme.

— Le désordre ne peut pas continuer, dit-il. Je ne vous fais pas de menaces, mais je serai obligé, si vous ne changez pas d'attitude, de réclamer les sanctions nécessaires.

Les clameurs ont repris de plus belle, couvrant les protestations de M. Nicolas, qui assurait les étudiants de son dévouement.

Pendant que le professeur abandonnait sa chaire sous les huées, un étudiant, M. Grombert, écrivit au tableau noir : « Vive Nicolas ! » Saisi par ses camarades, il fut transporté hors de la salle. Dans la rue, après une légère bousculade, il parvint à s'échapper sous la protection des agents, poursuivi par les étudiants.

Et la crise se prolonge.

Dimanche matin, les journaux donnaient de la maladie de la Faculté de médecine le bulletin suivant :

De nombreux groupes d'étudiants ont stationné, pendant toute l'après-midi, place de l'Ecole-de-Médecine, mais il ne s'est pas produit de tumulte.

On commentait beaucoup une affiche apposée contre la porte d'entrée et qui était ainsi conçue :

Le Doyen de la Faculté de Médecine a appris par les journaux que les étudiants de première et de deuxième année croyaient avoir des griefs contre le service de l'anatomie. Jusqu'ici, il n'a reçu d'eux aucune plainte.

Si les étudiants ont des griefs à formuler, ce n'est pas par les journaux que le Doyen doit les connaître, mais par une délégation des intéressés qu'il est tout disposé à recevoir.

Sur les affiches du doyen, plusieurs étudiants écrivirent à l'encre rouge la liste de leurs desiderata :

1° Réouverture de Clamart ; 2° dissection à cinq ; 3° chef des travaux pratiques nommé au concours ; 4° un professeur d'anatomie à la chaire d'anatomie.

Malgré cette effervescence, le cours de M. Prenant, qui eut lieu l'après-midi, se fit sans incident.

A la sortie, les étudiants décidèrent d'envoyer au Doyen une délégation, et rendez-vous fut pris pour six heures.

Une dizaine de délégués ont été aussitôt désignés et se sont présentés aux bureaux du doyen pour lui [illegible]

En l'absence de M. [illegible] reçus par le secrétaire de la Faculté, qui leur a dit qu'il transmettrait leur demande au doyen et que celui-ci leur fixerait un rendez-vous.

M. Landouzy est résolu à épuiser tous les moyens de conciliation avant de faire prononcer la fermeture de la Faculté, qui causerait un grave préjudice à de nombreux étudiants.

Voilà bien l'inaptitude, l'insuffisance affichées aussi tristement, aussi piètrement que possible.

Depuis passé trente ans vivent nos grands instituts libres, qui se tiennent et subsistent de leurs seules ressources morales et matérielles, sans rien demander ni coûter au budget, et leur histoire ne compte rien de semblable ni même d'approchant à insérer dans ses annales.

Or, c'est contre les établissements libres que sont dirigées toutes les forces administratives, tous les efforts législatifs du Bloc parlementaire pour contrarier leur fonctionnement, pour arriver à leur suppression, et cela pour laisser à l'Etat sans doctrine, sans mission, sans aptitude, toute la puissance d'un monopole tyrannique !

On ne peut rien concevoir de plus absurde, de plus criminel, de plus funeste à la prospérité nationale.

Car enseigner n'est vraiment pas le métier de l'Etat ; que ne reste-t-il dans son rôle de vigilance, de protection, d'encouragement, en respectant les règles de la justice et les droits de la liberté ?

V. H.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

~ A **LILLE**, de **Madame Ve Roquette**, née **Louise Colombier**, pieusement décédée dimanche, dans sa 86e année, munie des sacrements de Notre-Mère la Sainte-Eglise.

La vénérée défunte était veuve de M. Charles Roquette, officier de la Légion d'honneur, qui fut conseiller à la Cour d'appel de Paris et vice-président du Conseil général de l'Aveyron.

Elle était la mère de M. Henry Roquette, avocat à Lille, vice-président du Conseil général de l'Aveyron, de Mmes Paul Bernard, Ernest Delcourt, Emile Daize et de Mlle Marie Roquette.

Cette mort met en deuil les familles Roquette, de Durand, Bernard, Théry, Feron-Vrau, Le Blan, Bériot, Leroy, Delcourt, Desjonquières, Thureau-Dangin, Colombier, Elambert, J. Brackers d'Hugo, Bergerot, Senart, Cumont, Dumas et Marc.

Madame Roquette était très connue et unanimement estimée à Lille. Elle était, notamment dans la paroisse Saint-Pierre-Saint-Paul, le soutien de toutes les œuvres.

Avant de mourir, Mme Ve Roquette a eu la consolation de recevoir une Bénédiction Spéciale du Souverain-Pontife, obtenue pour elle par son petit-fils, M. Paul Feron-Vrau.

Les funérailles seront célébrées jeudi, à onze heures, en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul, et l'inhumation sera faite au cimetière du Sud, dans le caveau de la famille.

~ A **LILLE**, de **M. A. Herland**, chef de bataillon honoraire des sapeurs-pompiers de Lille, décédé dimanche, à l'âge de 68 ans.

M. A. Herland faisait partie du corps des sapeurs-pompiers depuis 1871. Entré avec le grade de sous-lieutenant, il fut nommé lieutenant quelque temps après ; en 1882, il reçut les galons de capitaine, qu'il conserva jusqu'en 1897, date à laquelle il donna sa démission. Il fut alors nommé commandant honoraire.

En 1904, M. Herland avait reçu la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Il était membre du Conseil d'administration du Bureau de bienfaisance, faisait partie de la Société des Sauveteurs du Nord et était trésorier de la Société d'Horticulture du Nord de la France.

M. Herland avait été choisi par ses collègues comme président de l'Union des corps de sapeurs-pompiers du Nord, mais son état de santé l'avait obligé, récemment, à donner sa démission.

Le défunt était aussi membre du Conseil supérieur des sapeurs-pompiers depuis 1907. Il dut donner sa démission au mois d'octobre dernier.

Les funérailles de M. Herland seront célébrées mercredi, à onze heures, en l'église du Sacré-Cœur.

~ A **WASQUEHAL**, de **M. Louis Lecroëtre**, décédé lundi, dans sa 75e année.

Le défunt était le père de M. l'abbé Lecroëtre, vicaire à Saint-Jacques, à Douai.

Les funérailles seront célébrées jeudi, à neuf heures, en l'église de Wasquehal.

~ A **SOUS-LE-BOIS**, de **Mme Beaudelot**, décédée à l'âge de 66 ans. Ses funérailles seront célébrées mercredi prochain, à 9 heures, en l'église Notre-Dame du Tilleul.

~ Lundi à 9 heures, ont eu lieu, en la chapelle de l'hôpital Saint-Sauveur, à **LILLE**, les funérailles de **Sœur Marie-Julienne, née Marie Cornet**, âgée de 50 ans, attachée depuis 22 ans dans cet hôpital au service de la chirurgie infantile.

D'un dévouement sans borne, très estimée du personnel de l'établissement, adorée de ses malades, elle avait depuis longtemps exprimé le désir que la maladie qui la conduirait à la mort ne fût que de courte durée.

Elle eut à ce propos un mot sublime : « Je suis ici, dit-elle un jour, pour soigner les autres et non pas pour me faire soigner. »

Dieu a exaucé son désir ; elle quitta en effet son service mercredi et mourut deux jours après, le vendredi soir à 11 heures.

Tout le personnel de l'hôpital Saint-Sauveur sans distinction, avait tenu, en accompagnant la dépouille mortelle de la bonne Sœur à son dernier repos, à lui donner une nouvelle marque de la vive sympathie dont ils l'entourèrent pendant sa longue carrière de dévouement.

~ Lundi à 9 heures, eurent lieu, à **AUBERS**, au milieu d'une nombreuse assistance, les funérailles de **Louis Honoré**, rappelé à Dieu à l'âge de 17 ans, après une courte maladie. M. le Curé fit lui-même la levée du corps. La chorale « l'Union », dont faisait partie le défunt, chanta une messe de « Requiem », qui impressionna beaucoup l'assistance.

Au cimetière, M. Louis Cordonnier, président de la chorale, retraça en un discours ému les qualités qui avaient valu au défunt les sympathies de tous et lui dit un suprême « au revoir » dans un monde meilleur.

~ Lundi matin, à dix heures, ont eu lieu, à **ROSENDAEL**, les obsèques de **M. Douet**, ancien capitaine au long cours, adjoint au maire.

M. Félix Coquelle, maire de Rosendael, portait la croix. Les coins du poêle étaient tenus par MM. Carlier, adjoint, Vandorme, Jacobsoone et Vanraet, conseillers municipaux.

L'Harmonie municipale, avec son drapeau cravaté de crêpe, marchait en tête du cortège et exécuta sur le parcours plusieurs morceaux funèbres. Trois magnifiques coussins étaient offertes par le Conseil municipal, les employés communaux et l'Administration municipale. Les sapeurs-pompiers, commandés par le capitaine Sagary, entouraient le corbillard.

Dans l'assistance on remarquait : tous les conseillers municipaux de Rosendael ; MM. Guillain, député ; Alfred Dumont, conseiller général du Nord ; Paul Dufour, président du Syndicat Agricole et bâtonnier de l'ordre des avocats ; Lhote, secrétaire de mairie ; Henin, commissaire de police ; de Baecque, secrétaire de la Chambre de Commerce ; Théry et Schodduyn, anciens maires de Rosendael ; les Frères des Ecoles chrétiennes et leurs élèves.

Pendant l'offrande, la musique communale, sous l'habile direction de son chef, M. Vanghent, exécuta la marche funèbre de Chopin.

Au cimetière, M. Coquelle prononça le discours suivant :

Messieurs, j'ai la douloureuse mission d'adresser le dernier adieu à un collaborateur, à un ami, à un dévoué serviteur de la cause publique.

M. Douet, dont nous déplorons aujourd'hui la perte, fut d'abord un marin énergique, un capitaine habile.

Après de longues années de navigation lointaine et périlleuse, il avait bien droit au repos ; mais il saisit avec empressement l'occasion de mettre au service de sa ville d'adoption sa grande expérience et tout ce qui lui restait d'activité.

Allié à une des plus honorables familles de Rosendael, il fut appelé au Conseil municipal en 1904, et désigné l'année suivante pour remplir les délicates fonctions d'adjoint.

Il répondit pleinement à la confiance dont il était l'objet. Au conseil municipal, il prit une place prépondérante par ses idées pratiques qu'il sut faire valoir avec autant de modestie que de fermeté ; comme adjoint, il se montra ponctuel, courtois et serviable.

Il fut pour moi un auxiliaire des plus précieux, jamais son concours ne me fit défaut et il me témoignait en toutes circonstances un dévouement inaltérable.

Mon cher Douet, pourquoi faut-il que vous nous quittiez si vite ? Pourquoi votre belle santé qui, il y a quelques mois à peine, permettait encore les longs espoirs, s'est-elle évanouie si rapidement ? Hélas ! les desseins de Dieu sont impénétrables et nous n'avons qu'à nous résigner. Mais si vous disparaissez votre souvenir restera. Il vivra chez vos collègues, chez vos amis, qui montrent en quelle estime ils vous tenaient en se pressant autour de votre cercueil.

Puissent ces témoignages d'universelle sympathie apporter quelque soulagement à la douleur de votre digne compagne, de votre fils chéri, de toute votre famille.

Mon cher Douet, vous aviez conservé la foi de vos premières années, la foi de la Bretagne, votre terre natale : vous croyiez à l'immortalité de l'âme, à la récompense du juste. Aussi, ce n'est pas adieu que je vous dis, mais au revoir dans un monde meilleur.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH (7 ans et 7 quarant.)

Université catholique

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Conférences pour les jeunes filles

Mardi 17 novembre, à 10 heures du matin, rue de l'Orphéon, 20, conférence par M. le chanoine Lecigne, professeur à la Faculté des Lettres.

Littérature française : **Le mal romantique.**

Ce qu'est devenue une chapelle à Lille

Les religieux Rédemptoristes, si populaires et si apostoliques, avaient bâti une chapelle cour des Bouloires à Lille.

Pendant de longues années cette chapelle fut un lieu de prière et de recueillement très aimé et très fréquenté par les catholiques lillois.

Que d'âmes ont trouvé là le réconfort, l'apaisement de la conscience et la consolation de leurs peines.

Sous prétexte de... liberté on a fermé cette chapelle. On l'a volée légalement à ses propriétaires, on l'a mise en vente avec l'humble couvent y annexé, et le produit de la vente qui devait grossir le fameux « milliard » est tombé dans le gouffre insondable du liquidateur.

Or, savez-vous ce qu'est devenue cette chapelle ?

Elle sert à des représentations cinématographiques.

Au lieu des salutaires pensées, des fortes leçons et des moralisateurs enseignements que les âmes y trouvaient, on y offre au peuple l'Histoire du prince charmant, le porteur d'eau, le frotteur magique et autres histoires destinées à élever la pensée populaire vers « un idéal toujours plus grand, toujours plus pur et toujours plus élevé », comme disent à tout bout de phrase nos orateurs maçonniques.

Voilà le progrès.·. Voilà la justice.·. Et voilà la liberté.·. en France au seuil du XXe siècle.

LE MARCHÉ A TERME
devant la Chambre de Commerce DE VERVIERS

La Chambre de Commerce de Verviers vient de publier un rapport du Comité des Laines de cette ville. Nous en extrayons les passages essentiels à titre de renseignement :

« Devons nous supprimer notre marché belge ?

Nous ne voudrions pas nous prononcer ouvertement sur un point de cette importance, mais si nous osions émettre notre avis, nous répéterions que l'idéal serait de pouvoir réglementer le terme de façon à en écarter le jeu en même temps que la spéculation pure et simple. Il ne faut plus que l'industrie et le commerce soient à la merci des grands faiseurs de terme et, à cet effet, il convient de rechercher de commun accord avec la France les améliorations à apporter aux règlements actuels. C'est là une question bien grave à étudier, mais encore espérons nous atteindre le but désigné si une institution comme la Chambre de Commerce veut bien s'occuper sérieusement du problème.

Voici, croyons-nous les points qu'il y aurait lieu d'examiner et de réformer :

1. Faire un minimum de trois types distincts pour permettre aux employeurs le choix du genre convenant à leur fabrication. Il est évident que le type actuel ne répond pas à un assez grand nombre d'emplois industriels ;

2. Réduire sensiblement la marge à l'expertise qui comporte actuellement à Anvers 20 centimes en moins et 60 centimes en plus ; à Tourcoing 4 o/o en moins, 6 o/o en plus, car il est aisé de comprendre qu'avec de pareilles latitudes laissées au fournisseur, l'industriel ne peut jamais compter pouvoir obtenir la qualité qui convient à son genre de fabrication ;

3. Réduire la côte à six mois, ce qui serait suffisant pour ceux qui usent du terme en couverture ;

4. Obliger le vendeur à livrer la quantité engagée et cela à l'époque convenue comme l'acheteur serait également forcé de prendre livraison de ses contrats. La filière ne serait donc plus transmissible et il n'y aurait qu'une vente et un achat par filière ;

5. Augmenter sensibement le déposit à Anvers qui ne comporte que 1250 francs par filière.

Sans avoir la prétention d'affirmer que ces propositions devraient être adoptées sans réserve, nous croyons qu'elles pourraient faire l'objet de discussions d'où sortiraient, espérons-le, les modifications qui sont à apporter aux marchés à terme actuels. Cette institution bien comprise deviendrait alors le véritable baromètre de la laine et empêcherait en même temps les exagérations dans les cours trop souvent ébranlés par des manœuvres de toutes espèces »

Un drame de l'alcoolisme
à Halluin

Depuis quelques mois est venu habiter, rue de la Gare, à Halluin, Louis Lemoine, né à Billy-Berclau (Pas-de-Calais), le 6 mai 1863, pharmacien non installé. Sept enfants naquirent d'une première union. Lemoine divorça et s'unit à Marie Vanez, 24 ans, ménagère, née à Pont-à-Vendin ; il leur est né une petite fille, âgée actuellement de trois mois.

Lemoine, qui travaillait très peu, s'adonnait à la boisson. Presque tous les jours il était ivre et injuriait Marie Vanez, la rouait de coups bien souvent ; il la menaça de mort et parla même d'empoisonner son dernier enfant.

Dimanche, la ménagère avait cuit un lapin pour le dîner. A deux heures et demie Louis Lemoine était déjà saoul, et pris d'un accès de fureur contre la malheureuse il dit à son fils aîné : « Elle ne bouffera pas du lapin ; je lui ferai plutôt bouffer des pruneaux », et ce disant il prenait un revolver chargé à balles, et le doigt sur la détente appuyait l'arme sur le visage de la femme ; celle-ci épouvantée s'enfuit au grenier poursuivie par l'alcoolique qui tira deux coups de revolver dans sa direction. Heureusement Marie Vanez ne fut pas atteinte et put s'enfuir chez un voisin, Henri Catteau, marchand de lapins.

M. Thavernon, commissaire de police, fit arrêter Louis Lemoine qui n'opposa aucune résistance.

Son fils, André Lemoine, 15 ans, interrogé par M. Thavernez, a reconnu que des disputes continuelles avaient lieu ; il prétend que d'après lui, c'est la femme qui aurait tous les torts. Elle aurait un jour menacé de les empoisonner tous. Son père n'aurait même pas voulu la tuer. Il aurait tiré deux coups de revolver sur le mur en disant : « Tu vois, si je voulais te faire mal, je ne serais plus gêné. » Il n'a pas vu la suite du drame, ayant quitté précipitamment le grenier.

Louis Lemoine reconnaît avoir tiré deux coups de revolver, mais il n'avait pas l'intention de blesser la femme, cette dernière n'étant pas au grenier, mais dans une autre chambre alors que les coups de revolver ont été tirés dans le grenier. Il lui reproche un caractère hargneux, méchant ; elle tient la maison dans un état de malpropreté repoussante. Il y a une quinzaine de jours, à la suite d'une discussion banale, elle a bu une cuillerée à café de liqueur Fowler. M. le docteur Mahieu lui a administré un contre-poison.

Après sa déposition, Marie Vanez est partie emmenant son enfant à Pont-à-Vendin (Pas-de-Calais), où habitent ses parents.

M. Thavernon, commissaire de police, a remis en liberté, lundi matin, Louis Lemoine, à cause des quatre enfants qui restent à sa charge.

Le revolver a été saisi ; il est du calibre de 8 millimètres, à cinq coups. Dans le barillet se trouvait une cartouche chargée avec balle blindée et une seule douille vide. Aucune trace des balles n'a été trouvée sur les murs.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
visite la station d'essais pour la protection des mineurs
AUX MINES DE LIEVIN

La station d'essais

A la suite de la catastrophe de Courrières et des terribles explosions de mines qui se sont produites depuis en Angleterre, en Amérique, en Allemagne, l'attention des ingénieurs des mines a été attirée sur les dangers que peuvent faire courir aux mineurs les poussières inflammables.

Pour étudier les effets de ces poussières en combustion subite et tâcher d'en restreindre ou supprimer les graves conséquences, le Comité des Houillères de France a décidé, d'accord avec les Compagnies, de créer en France, comme il en existe en Belgique, à Frameries, une galerie d'expériences.

Cette galerie a été installée sur le carreau de la fosse n° 1 des mines de Liévin. Elle reproduit une galerie de mine, avec fenêtres permettant de rendre visibles les phénomènes produits par les essais sur les gaz, les poussières et les explosifs.

Le Comité des Houillères, dans une brochure qu'il a publiée, décrit ainsi les expériences et les appareils :

L'appareil employé pour les essais se composait de buses d'aérage en tôle de 0 m. 600 de diamètre, disposés en deux files parallèles, reliées vers leurs extrémités par des buses perpendiculaires. La plus longue des files parallèles, dans laquelle s'observe l'inflammation, est munie, à cet effet, de cinq fenêtres en verre armé de 0 m. 10 sur 0 m. 10. Elle a une longueur de 7 m. 65. Vers le milieu de l'autre file est intercalé un ventilateur mû par l'air comprimé.

Ce système de buses comporte quatre orifices ; les ouvertures sont fermées, au moment de chaque essai, par des feuilles de papier fort.

Les ouvertures étant closes, si l'on met en marche le ventilateur, l'air contenu dans l'appareil circule en un circuit fermé ; avec l'admission moyenne d'air comprimé généralement pratiquée au cours des essais, la vitesse de l'air est de 4 à 5 mètres par seconde. On a soin de n'opérer que sur des poussières assez fines pour rester en suspension dans un courant de cette vitesse.

La poussière est versée dans le courant d'air, toutes ouvertures closes, par une trémie ; la chute de la poussière est réglée à la main, de manière qu'elle ne tombe pas par paquets et qu'elle se répartisse uniformément dans le courant. Ce chargement dure de 15 à 150 secondes suivant la quantité à verser ; pendant ce temps, l'air parcourt de 5 à 50 fois le circuit fermé : les remous créés par la circulation de l'air et par les ailes du ventilateur assurent au nuage poussiéreux l'homogénéité désirable.

La densité du nuage est déterminé par le poids de poussières introduit dans l'appareil. La capacité de celui-ci est de 4 m.c. 325 ; ainsi, pour mettre en suspension 111 grammes de poussières par mètre cube, il faut en verser 475 grammes. Les charges introduites ont varié, suivant les essais de 50 grammes à 4 kilogrammes.

L'inflammation est produite par la détonation, au moyen d'une amorce électrique, d'une certaine charge d'explosif placée sans bourrage dans la gueule d'un canon que l'on approche de l'une des extrémités du tube d'essai, jusqu'à toucher le papier obturateur. On s'est servi, comme canon, de fragments d'un ancien arbre de machine d'extraction, en fer. La dynamite est la charge d'une demi-cartouche.

M. Raffanel, ingénieur des mines, directeur de la station de Liévin, qui a déjà effectué des expériences, donne les premières conclusions suivantes :

Les essais montrent en premier lieu que pour la plupart des poussières essayées, il n'est pas besoin de grandes quantités de poussières fines pour former, une fois mises en suspension, un nuage inflammable. Une galerie de mine où l'on peut recueillir 100 grammes de poussière fines par mètre cube est généralement qualifiée de peu poussiéreuse. Il importe toutefois d'observer que les essais n'ont, jusqu'à présent, porté que sur des poussières de criblage, qui sont plus pures et sans doute généralement plus inflammables que celles du fond.

On voit, en second lieu que la faible charge que représente une demi-cartouche de dynamite-gomme, est au-dessus de la charge limite pour la plupart des poussières essayées. Il s'agit bien entendu, de charge limite sans bourrage.

Enfin, on remarquera que, pour les huit types de poussières essayées, l'ordre d'inflammabilité croissante est le même que l'ordre de teneur croissante en matières volatiles. En toute rigueur, il faudrait considérer que les poussières se différencient non seulement par la teneur en matières volatiles, mais encore par d'autres éléments de leur composition, en particulier par la teneur en cendres. Mais les poussières essayées, provenant presque toutes des criblages, ont pour la plupart, des teneurs en cendres assez semblables, ce qui permet au facteur « matières volatiles » de prédominer. Les cendres interviennent de deux manières : d'abord par leurs poids ; les densités de nuage indiquées aux tableaux sont des densités brutes ; il serait plus juste de comparer les densités en n'y faisant figurer que les parties combustibles, cendres et eau déduites ; en second lieu les cendres interviennent comme une matière inerte absorbant une partie de la chaleur de combustion des poussières ; il serait trop hasardeux de chercher à calculer cette dernière influence que des expériences permettront sans doute de déterminer... Il convient de tirer cette conclusion d'ensemble qu'il y a de très grandes différences, au point de vue de l'inflammabilité dans les conditions des essais, entre les trois groupes suivants : d'une part, l'anthracite et Lens 2, non enflammés ; d'autre part, Dourges et Lens 1, inflammables, mais sans grands effets de flammes, et avec tendance marquée à l'étouffement ; enfin les quatre types les plus riches en matières volatiles, qui se sont enflammés à partir de faibles densités et qui ont donné des effets de flammes d'autant plus importants que la densité du nuage était plus grande.

Ajoutons qu'à côté de la station d'essais, dont il n'est pas besoin de souligner davantage l'utilité, a été établie, à Liévin, une station de sauvetage, où sont enseignés aux mineurs les principes de sauvetage dans les mines, l'emploi et le maniement des appareils.

LA VISITE DU MINISTRE

M. Barthou est arrivé par train spécial en gare de Lens à onze heures moins le quart.

Sur les quais de la gare attendaient : MM. Reumaux, directeur général des mines de Lens ; Guerre, ingénieur en chef des mines de Liévin ; Théry, directeur des mines de Douchy ; MM. Albert Motte, Bigo-Danel, Théodore Barrois, administrateurs des mines de Lens.

Dans le train avaient pris place, à Paris : MM. Chargueraud, directeur des mines au ministère ; Dejean, chef du cabinet de M. Barthou ; MM. Aguillon, Nivoit, Bès de Berc, Kuss, Tauzin, Ladin, Zeiller, Delafond, membres du Conseil général des mines ; Le Chatelier, Weiss, Rateau, Chesneau, Le Breton, Haller, membres de la commission ministérielle du grisou ; Darcy, Cuvinot, Grüner, vice-président du Comité des Houillères de France ; Plichon, député, membre de la commission parlementaire des mines ; Ch. Barrois, membre de l'Institut ; Léon, ingénieur en chef des mines, et un grand nombre de personnalités minières.

A onze heures, le train, aiguillé sur la voie des mines de Liévin, arrivait à la fosse n° 1, où se trouvaient M. Simond, directeur, et le haut personnel de la mine.

Aussitôt les présentations terminées, M. Barthou et sa suite sont entrés dans le laboratoire.

M. Taffanel a commencé par donner des explications sur l'organisation de la station et les expériences qu'il a faites.

Après la visite de la station, M. Taffanel a reproduit plusieurs expériences en faisant détoner des cartouches de dynamite et de grisoutine dans la galerie, dans laquelle la poussière de charbon avait été répandue au préalable.

L'une des expériences, avec de la dynamite, a provoqué la sortie de la galerie d'une flamme longue de trente mètres, mêlée de poussières et de fumée.

Un lunch a été ensuite servi.

Cote officielle du Peigné "Type unique" du Marché à terme de Roubaix-Tourcoing

BASÉE SUR LA MOYENNE DES PRIX PRATIQUÉS A LA CORBEILLE

Roubaix-Tourcoing, le 16 novembre 1908.

MOIS	ROUBAIX-TOURCOING d'après la moyenne des prix pratiqués à la Corbeille								
	COTE précéd^te	COTE 11 h 1/2 Roubaix	COTE 4 h 1/4 Tourc.	CLOTURE Acheteur	CLOTURE Vendeur	SUINT Précédte.	SUINT Ce jour	SUINT Acheteur	SUINT Vendeur
Novembre	5 25	5 [illegible]	5 [illegible] 1/2	—	5 [illegible] 1/2	—	—	—	—
Décembre	5 [illegible] 1/2	27 1/2	5 30	—	5 30	—	—	—	—
Janvier	5 17 1/2	5 [illegible]	5 20	—	5 25	—	—	—	—
Février	5 15	5 22 1/2	5 22 1/2	—	—	—	—	—	—
Mars	5 15	5 20	5 20	—	5 22 1/2	—	—	—	—
Avril	5 12 1/2	5 20	5 20		—	—	—	—	—
Mai	5 12 1/2	—	5 20	5 17 1/2	5 20	—	—	—	—
Juin	5 12 1/2	5 0	5 20	5 17 1/2	5 20	—	—	—	—
Juillet	5 10	5 15	5 25	5 1[illegible]	5 20	—	—	—	—
Août	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Septembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Octobre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ventes	22[illegible].000 k								
TENDANCE									

Roubaix-Tourcoing. — LAINES. — Affaires traitées à la Corbeille :

Matin. — 5.000 k. à 5.27 1/2 déc. — 5.000 k. à 5,22 1/2 janv. — 5.000 k. à 5,22 1/2 fév. — 5.000 k. à 5,25 id. — 5.000 k. à 5,20 mars. — 5.000 k. à 5,17 1/2 avr. — 5.000 k. à 5,20 id. — 5.000 k. à 5,20 juin. — 10.000 k. à 5,12 1/2 juill. 5.000 k. à 5,17 1/2 id.

Echange : 30.000 février sur juillet, écart 0.05 cent.

Total : 115.000 k.

Soir. — 5.000 k. à 5,32 1/2 nov. — 10.000 k. à 5,30 déc. — 20.000 k. à 5,25 janv. — 5.000 k. à 5,22 1/2 fv. — 5.000 k. à 5,22 1/2 mars. — 5.000 k. à 5,20 id. — 5.000 k. à 5,20 avr. — 20.000 k. à 5,20 mai. — 25.000 k. à 5,20 juin.

Echange : 5.000 novembre sur février, écart 0,10 cent.

Total : 110.000 k.

D